

## HABITAT SOCIAL

### \*La demande de logement social

Pour votre demande, deux possibilités :

- en ligne sur [le site dédié demande de logement 44](#) ↗
- ou au format papier auprès du CCAS de Héric

Les logements sont gérés par différents bailleurs sociaux tels que : Habitat44, Atlantique HABITATIONS, La Nantaise Habitation, SAMO, VILOGIA.

[Plafonds de ressources pour 2023 : PTZ, PSLA, PLS, PLAI \(anil.org\)](#) ↗

### \*Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL)

L'ADIL de la Loire-Atlantique a pour vocation d'apporter au public un conseil juridique, financier et fiscal sur toutes les questions relatives à l'habitat. L'ADIL assure ses missions sous l'égide de l'Agence Nationale pour l'Information sur le Logement (ANIL) et évolue dans le cadre du réseau professionnel ANIL/ADIL.

Ses missions et son fonctionnement sont prévus à [l'article L366-1 du Code de la construction et de l'habitation](#) ↗. Elle est conventionnée par le Ministère chargé du logement.

Lien vers le site de l'ADIL [ADIL 44 - ADIL](#) ↗



#### Mairie d'Héric

2 Rue Saint Jean  
44810 HÉRIC

☎ 02 40 57 96 10

 **CONTACTEZ-NOUS**

#### Horaires :

##### Lundi - Mercredi - Vendredi

9h-12h30 / 14h-17h30

##### Mardi et Jeudi

9h-12h30

##### Samedi

9h30-12h00